

COTE D'IVOIRE

APPUI BUDGETAIRE SECTORIEL – EDUCATION (ABS EDUCATION)



CONTEXTE

La Côte d'Ivoire fait du capital humain un ressort essentiel de sa trajectoire d'émergence et de sa stabilité. En conséquence, le Plan National de Développement (PND) accorde au secteur éducatif, un rôle moteur dans son deuxième axe stratégique, à savoir « l'accélération du développement du capital humain et du bien-être social ». La mise à niveau du système d'éducation nationale et l'élargissement des possibilités d'éducation et de formation constituent un élément central de la stratégie du Gouvernement visant à renforcer l'unité nationale et à soutenir la croissance économique. Le secteur représente plus de 20% du budget de l'Etat, premier secteur de dépenses nationales (hors service de la dette).

La loi du 17 septembre 2015 instaure une politique de scolarité obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans. Elle met en avant l'importance critique du premier cycle de l'enseignement secondaire (collège), où le nombre d'élèves pourrait augmenter d'environ 70% en 10 ans (environ 2,2 millions). Depuis 2011, les autorités ont pris un certain nombre de mesures :

- l'adaptation de l'offre éducative au monde rural, avec des collèges de petite taille (dits « de proximité »), sur un modèle architectural et pédagogique adapté ;
- la mise en œuvre de l'article 17-2 de la loi : « l'Etat met progressivement à disposition les infrastructures scolaires, les personnels enseignants et d'encadrement qualifiés avant la fin de l'année 2025;
- le développement d'autres orientations que la poursuite d'études via le lycée général.

Cette politique s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation (PSE) que l'AFD a souhaité accompagner par un prêt de politique publique.

DESCRIPTIF

Le projet consiste à accorder un prêt de politique publique à la République de Côte d'Ivoire pour le secteur de l'éducation pour la période 2019-2021.

Il s'articule autour de trois éléments complémentaires :

- (i) un appui budgétaire (30 M€ de prêt de politique publique),
- (ii) une matrice de dialogue de politique publique autour du suivi de critères d'éligibilité et d'indicateurs sectoriels
- (iii) un dispositif de coopération technique (assistance technique, échanges, études).

Ce dispositif s'est appuyé sur et a complété le dispositif déjà mis en place sur financement C2D (C2D 1 en 2013, C2D 2 en 2016).

PAYS

Côte d'Ivoire

 Date de signature de la convention
02/08/2019

 Secteur
Education-Formation-Emploi

 Localisation
Ensemble du territoire

Durée du financement
04 ans

 Outil de financement
Prêt Souverain

 Montant du financement
30 €

Bénéficiaire
République de Côte d'Ivoire

Maîtrise d'ouvrage
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

Principaux Objectifs de développement durable visés



Code projet : CCI 1665

INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE

Le Bénéficiaire du prêt est le gouvernement de Côte d'Ivoire, représenté par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Le Ministère en charge de l'Education Nationale (MENA) est responsable, en lien avec le Ministère en charge du Budget, et celui de la Fonction Publique, de la mise en œuvre des réformes qui conditionnent les versements. La Task Force Education-Formation est en appui technique. Le dispositif d'Assistance technique qui portant sur le diagnostic de la gestion des finances publiques en éducation est mis en œuvre par le cabinet SOFRECO. L'évaluation de l'atteinte des indicateurs est conduite par des Experts indépendants.

PLAN DE FINANCEMENT

L'intervention repose sur un financement mis à disposition du Gouvernement ivoirien, sous la forme d'un prêt de politique publique de 30 M€ (19 680 000 000.FCFA). Le versement des fonds se fait sur la base de tranches annuelles, d'un montant maximum de 10 M€ chacune, fixes en année 1 et variables en années 2 et 3.

Le montant de chaque versement dépend du niveau d'atteinte des indicateurs définis par le gouvernement ivoirien dans une matrice de politique publique. Ces indicateurs portent sur le cadre de gouvernance du secteur et les modalités de gestion efficaces et efficientes des ressources enseignantes pour accompagner la massification de l'enseignement de base et la réforme des collèges en Côte d'Ivoire.

	2019	2020	2021
Fixe (€)	10 000 000	3 000 000	3 000 000
Variable (€)	-	7 000 000	7 000 000
Total	10 000 000	10 000 000	10 000 000

RÉSULTATS

Les résultats obtenus de ce financement se retrouvent dans les deux classifications suivantes :

- L'amélioration du dispositif de gestion des ressources enseignantes avec désormais :
 - o un pilotage structuré et basé sur l'atteinte d'indicateurs d'optimisation de la ressource enseignante en particulier :
 - le taux de couverture des enseignants,
 - le pourcentage d'établissement ayant produit l'intégralité des données clés dans le logiciel CODIPOST;
 - la date d'affectation des sortants des écoles de formation (ENS, INJS, INSAAC) par rapport à la rentrée scolaire ;
 - le nombre d'enseignants appelés à participer au mouvement dans l'intérêt du service dans le cadre du mouvement effectué par les DREN;
 - le nombre d'heures de service effectif hebdomadaire moyen des enseignants de collège ;
 - le nombre de visites effectuées par les conseillers pédagogiques dans des collèges de proximité par année scolaire.
 - o La mise en place de la Commission régionale de pilotage et d'optimisation des ressources enseignantes (CRPORE) par arrêté ministériel et qui renforce le rôle en déconcentré des directeurs régionaux dans la gestion des ressources enseignantes de leurs périmètres administratifs pour une meilleure efficacité du système.
- L'amélioration du dispositif de suivi-évaluation du secteur avec les matrices de suivi des interventions et le rapport de performance du secteur de mieux en mieux consolidés année après année, toute chose qui contribue au renforcement du dialogue sectoriel.